

Compte-rendu Ateliers Forum

Rencontres de la recherche et de l'innovation

3-5 juillet 2017



Le Forum a réuni ses commissions et ateliers lors des Rencontres de la recherche et de l'innovation, qui se sont tenues du 3 au 5 juillet 2017 à la cité des sciences. Cette année, vu la concomitance de ce rendez-vous incontournable, que sont les Rencontres de la recherche et de l'innovation, il nous a paru naturel et opportun de proposer que nos commissions et ateliers viennent enrichir le programme de cet évènement. La diversité des acteurs présents a permis de nourrir davantage les échanges.

Les ateliers labellisés Forum qui ont comptabilisé en moyenne une soixantaine d'inscrits par atelier et 320 participants au total étaient les suivants :

- **Atelier des étudiants et chercheurs réfugiés en Europe**
mardi 4 juillet (10h40 - 11h20)
- **Simplifier la réglementation pour l'accueil des doctorants et chercheurs étrangers**
mardi 4 juillet (10h40 - 11h20)
- **La protection du potentiel scientifique et technique de la nation**
mardi 4 juillet (15h – 15h40)
- **Programme 2018-2020, les outils H2020**
mercredi 5 juillet (11h20 – 12h)
- **Le nouveau dispositif des Passeports Talents pour l'accueil des scientifiques**
mercredi 5 juillet (14h00 – 14h40)
- **« Comment promouvoir et valoriser la recherche française à l'international ? »**
mercredi 5 juillet (14h40 – 15h20)

1. L'accueil des étudiants et chercheurs réfugiés en Europe

Janique BIKOMO, Coordinatrice de programmes au DAAD-Paris

Fatou ESTEOULE, Responsable du Bureau des Relations Internationales - Université Paris-Diderot

Laura LOHEAC, Directrice du programme PAUSE

Marcello SCALISI, Directeur d'UNIMED

Le DAAD a présenté ses dispositifs d'accueil à destination des réfugiés en Allemagne, ainsi que dans les pays voisins des zones en crise. L'Allemagne accueille 1 million de réfugiés, dont 17,8 % sont diplômés de l'enseignement supérieur. Le DAAD a cité des projets tels que « HOPES », financé par le Fonds Madad de l'UE et dont Campus France est l'un des partenaires, « New Perspectives » ou « Leadership for Syria », tout comme les initiatives pour aider les étudiants sans documentation ou dont le niveau de langue n'est pas suffisant. Le site dédié aux étudiants réfugiés, www.daad.de/fluechtlinge, a par ailleurs été développé en anglais et en arabe.

Le programme « PAUSE » a été officiellement lancé en janvier 2017 pour une durée de cinq ans. Il propose des co-financements aux EESR français pour l'accueil de scientifiques réfugiés. Doté d'un budget de 2 M. € du ministère en charge de l'enseignement supérieur, 63 universitaires ont déjà été financés, majoritairement du Moyen Orient, de Syrie et de Turquie. Porté par le Collège de France, le programme cherche à capter des financements complémentaires, notamment du secteur privé, afin de soutenir davantage de scientifiques.

UNIMED, Union des Universités de la Méditerranée, a été créé en 1991 et compte aujourd'hui 98 universités membres dans 24 pays du bassin méditerranéen. L'association pilote deux projets qui ont pour objectif d'améliorer l'accueil des réfugiés au sein des EESR. Le projet « inHERE » dont Campus France est partenaire, renforce l'échange de bonnes pratiques entre établissements européens. Une cartographie d'initiatives (Refugee Welcome Map) a notamment été proposée et un événement de dialogue politique se tiendra à Paris en mai 2018. Le deuxième projet, « RESCUE », contribue au renforcement des capacités des universités d'accueil en Iraq, au Liban, en Jordanie et en Turquie.

Vous retrouverez l'ensemble des informations concernant les programmes PAUSE et HOPES à l'adresse suivante :

<http://www.college-de-france.fr/site/programme-pause/index.htm>

<http://www.hopes-madad.org/>

2. Simplifier la réglementation pour l'accueil des doctorants et chercheurs étrangers

Pierre VAN DE WEGHE, Vice-président relations internationales de l'Université de Rennes 1, coordinateur du réseau des VPRI de la CPU

Nicolas POUSSIELGUE, Responsable Etudes doctorales et Recherche - Campus France

Les différentes problématiques liées à l'accueil d'étudiants et chercheurs étrangers ont été abordées. Un point a été fait sur la lettre remise à Thierry Mandon en décembre 2016, lettre restée sans réponse à ce jour.

Par ailleurs à l'ouverture des Rencontres de la Recherche et de l'Innovation, une note sur l'attractivité de la France, signée par la CPU, la CGE, la CDEFI et le Forum Campus France a été remise à Mme Frédérique VIDAL par le Président du Bureau du Forum Campus France, M. Khaled Bouabdalah. Le point n°5 de cette note est relatif à la simplification du séjour des étudiants et jeunes chercheurs étrangers, et rappelle le courrier envoyé à Thierry Mandon.

Lors de cet atelier il a été constaté que ces difficultés d'accueil n'ont pas été réglées depuis au moins une dizaine d'années et que la situation ne s'améliore pas.

Cette situation amène certains établissements à contourner la réglementation pour pouvoir accueillir, ce qui n'est évidemment pas satisfaisant.

Une des difficultés soulevées concerne le montant du financement des boursiers en doctorat qui est bien souvent insuffisant au montant requis par les différentes écoles doctorales. Il a été rappelé l'importance d'obtenir des gouvernements et institutions étrangères un financement suffisant.

Par ailleurs la question de l'accueil des scientifiques en court séjour (moins de 28 jours) a été posée. A ce jour de nombreux établissements versent des per-diem à ces scientifiques, mais cette pratique ne semble pas tout à fait correspondre à la législation.

3. La protection du potentiel scientifique et technique de la nation

Frédéric MARIE, Responsable de la PPST

Marie-Dominique TROYON, responsable adjointe PPST

Cet atelier a permis de faire connaître aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et aux postes diplomatiques la politique française mise en place dans le cadre de la protection du patrimoine scientifique et technique de la Nation (PPST), menée par les services du HFDS. Ces services s'appuient localement sur les Fonctionnaires de Sécurité Défense (FSD) présents dans les établissements d'ESR.

Cet atelier a permis d'informer sur la réglementation existante en la matière, et sur les différents niveaux de risques (Economique, Militaire, Prolifération, Terrorisme). Il a été notamment discuté des ZRR (Zones à Régime Restrictif) et de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers dans les laboratoires de recherche en ZRR. Le service de la PPST traite les demandes d'accès aux scientifiques étrangers dans ces zones en ZRR.

Par ailleurs il a été rappelé que les accords de coopération scientifiques internationaux doivent être visés par le HFDS (via le FDS de l'établissement), ces accords doivent être envoyés avant la signature.

4. « La recherche de demain », Programme 2018-2020 de H2020 et perspectives post H2020

Pierre GOURBESVILLE, Directeur de Polytech Nice et Président de la Commission sur l'attractivité européenne du Forum Campus France

Martine ROUSSEL, Chef du Département accompagnement des opérateurs – MEIRIES-MESRI

Philippe Gourbesville a rappelé brièvement les premières recommandations et principaux points abordés au cours de la journée de la commission sur l'attractivité européenne qui s'est déroulée le 24 avril 2017 :

- Continuer d'améliorer l'accueil lié à la langue et au multiculturel
- Nécessité de développer l'offre en anglais, mais en dégageant d'un budget pour l'accompagner
- Financements Erasmus + vont continuer ces prochaines années
- Brexit : le gouvernement britannique a annoncé qu'il continuera à financer les programmes internationaux
- L'attractivité européenne par ses espaces régionaux : internationaliser les formations

Le programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation est le plus grand programme européen pour la période 2014-2020 avec près de 80 milliards € de financement. Il regroupe pour la première fois dans un seul programme, les programmes de recherche et d'innovation européens tels que le P.C.R.D.T., Euratom, actions pour l'innovation du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, institut européen d'innovation et de technologie.

Ce programme concentre ses financements sur la réalisation de trois priorités : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux. La France, 3^{ème} pays bénéficiaire d'Horizon 2020, a obtenu 2.1 milliards d'euros. Le taux de succès français est de 14,5 %

Le portail du participant (*Participant Portal*) est le point d'entrée unique pour tous les porteurs de projets et les bénéficiaires dans le cadre du programme Horizon 2020.

Retrouvez l'ensemble des informations à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/>

5. Le nouveau dispositif des Passeports Talents pour l'accueil des scientifiques

- D'une durée maximale de 4 ans, la carte « Passeport talent » est délivrée dès la première admission sur le territoire français
- Elle permet l'exercice d'une activité professionnelle salariée sans solliciter d'autorisation de travail préalable auprès des services de main d'œuvre étrangère
- Objectif à moyen terme : ce nouveau dispositif vise à attirer 10 000 talents étrangers par an

Le « Passeport talent » concerne 10 catégories de talents correspondant aux réalités économiques (L. 313-20 du CESEDA) :

a) Les conditions de délivrance de la carte de séjour pluriannuelle « Passeport talent – chercheur » « 4° du L. 313-20 » :

- Reprise des dispositions du L. 313-8 actuel du CESEDA (abrogées par la loi RDEF du 7 mars 2016)
- Cette carte de séjour pluriannuelle est délivrée au chercheur étranger, titulaire d'un diplôme au moins équivalent au grade de master, qui vient effectuer pour plus de trois mois des travaux de recherche ou dispenser un enseignement de niveau universitaire sur le territoire français
- Il doit également disposer d'une convention d'accueil visée par le préfet du lieu de l'établissement de recherche et attestant de l'objet et de la durée du séjour en France

Cas de l'étranger ne résidant pas sur le territoire français

Séjour d'une durée de séjour égale ou supérieure à 12 mois : délivrance d'un visa de long séjour (VLS), valable 3 mois portant la mention « Passeport talent - chercheur » (4° du L. 313-20).

Cas de l'étranger résidant déjà régulièrement sur le territoire français

La décision de délivrance de la carte est prise par le préfet du département où l'étranger a établi sa résidence en France ou, à Paris, par le préfet de police.

b) L'accueil des « talents » et de leurs familles

La carte de séjour pluriannuelle portant la mention « Passeport talent (Famille) », article L. 313-21 du CESEDA :

- Le conjoint et les enfants entrés mineurs en France dans l'année de leur 18^{ème} anniversaire ont droit à une carte de séjour pluriannuelle portant la mention « Passeport talent (Famille) »
- La durée de cette carte est égale à la période de validité restant à courir de la carte de séjour de leur conjoint ou parent détenteur de la carte « Passeport talent – chercheur »
- Elle donne droit à l'exercice de toute activité professionnelle

6. « Comment promouvoir et valoriser la recherche française à l'international ? »

Cet atelier regroupant des représentants d'établissements et d'ambassades a permis de réaliser un brainstorming sur la promotion et la valorisation de la recherche française à l'international. L'intérêt a été de réunir des attachés de coopération universitaires et scientifiques, des responsables RI et de direction de recherche afin qu'ils confrontent leur expérience de terrain et émettent des recommandations sur l'attractivité de la recherche française.

La réflexion de cet atelier a été conduite autour de 3 questions : quels sont les freins à l'attractivité de la France ? Quels sont les atouts uniques de la recherche française ? Quelles actions à mettre en place pour promouvoir la recherche française ?

Les participants se sont répartis en 3 groupes de travail de 15 personnes en moyenne. Ils se sont rapidement appropriés la réflexion et ont pu faire part de leurs suggestions sur des sujets qu'ils connaissent bien.

Il est à noter que l'accueil et les lourdeurs des démarches administratives ont particulièrement été discutés comme étant les freins les plus importants à l'attractivité. Les 3 groupes de travail ont été unanimes sur le fait que la reconnaissance de l'excellence de la recherche française notamment par les prix Nobel et les compétences françaises dans les domaines de pointe constituent les atouts uniques de la recherche française.

Ce format d'atelier a été un succès et pourrait être réutilisé pour de prochains événements.

Vous trouverez ci-dessous dans le détail, le relevé des réponses des 3 groupes de travail qui constituent des recommandations sur l'attractivité de la recherche française à l'international.

Les freins à l'attractivité :

- L'accueil
- Le logement
- La communication avec les structures d'accueil
- Le manque de clarté de l'offre des formations doctorales
- Le financement entrant et sortant
- Le problème de connaissance des outils existants
- La concurrence avec les autres pays
- Les lourdeurs des démarches administratives
- La compétitivité des salaires : mettre en avant l'attractivité salariale

Les atouts uniques de la France en termes de recherche :

- La qualité de vie
- La qualité des infrastructures
- Les compétences / domaines de pointe
- La connaissance des pays du Sud
- L'excellence de la recherche : Prix Nobel, Médailles Fields, etc.
- La culture générale dans les formations
- Le nombre important de collaborations / accords internationaux
- La possibilité d'effectuer son doctorat en langue anglaise

Préconisations concernant les actions de promotion de la recherche française à l'étranger ?

- S'appuyer sur les outils de marketing territorial : action commune avec les collectivités
- Être force de proposition et assurer un suivi concret
- Répondre à des demandes de promotion ciblée
- Réfléchir à la mise en place de labels d'attractivité (French knowledge)
- Capitaliser les liens existants entre les chercheurs : solidité des partenariats
- Travailler davantage avec les postes diplomatiques français
- Encourager les chercheurs à participer davantage aux conférences internationales
- Avoir un argumentaire commun

Les supports de présentation des ateliers et plénières ainsi que les photos des Rencontres Campus France de la recherche et de l'innovation 2017 sont disponibles.

Pour y accéder, nous vous invitons à télécharger les fichiers à partir des liens suivants :

- PPT : <http://ressources.campusfrance.org/noindex/RRI2017/PPT%20des%20Rencontres%202017.7z>
- Photos :
<http://ressources.campusfrance.org/noindex/RRI2017/Photos%20des%20rencontres%202017.7z>

Le mot de passe « Rencontres 2017 » vous sera demandé pour accéder aux documents.